

EXTRAIT DE DELIBERATION N°3

COMMISSION RECHERCHE DU 2 OCTOBRE 2025

- Nombre de membres en exercice : 19
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de membres représentés : 4
- Quorum : 10

Relevé des délibérations de la C.R. du 20.03.2025

Les membres de la Commission Recherche approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations de la C.R. du 20 mars 2025 (Cf. annexe 1).

↳ VOTE :

- Non-participation au vote : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 16
 - Pour : 16
 - Contre : 0

Fait à Besançon, le 2 octobre 2025

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION RECHERCHE DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 20 mars 2025 – 14 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint à la Recherche et à la valorisation qui fait état des membres présents et des procurations : Yann Kersalé donne procuration à Jean-Marc Nicod, Sylvaine Mallet donne procuration à Pierre Grailhe, Corinne Nouveau donne procuration à Salima Bouvier, Joshua Ruelle donne procuration à Hauriann Moisson.

14 membres sont présents ou représentés, plus 1 voix par procuration lorsque Jean-Marc Nicod sera de retour à la séance.

➤ **APPROBATION DU PV DE LA CR DU 3 OCTOBRE 2024**

En l'absence de remarques sur le document, le Directeur adjoint soumet au vote l'approbation du PV de la CR du 3 octobre 2024.

Les membres de la CR approuvent le PV de la CR du 3 octobre 2024 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Membres présents : 14 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 18)

➤ **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE SUPMICROTECH A LA CR DE L'UMLP**

Le Directeur adjoint précise qu'il s'agit d'un point d'information faisant suite au CAC plénier qui s'est déroulé ce même jour. Il rappelle que la CR du CA de l'uMLP est composée de 40 membres, dont 28 membres de l'université répartis en 6 collèges, 4 membres élus usagers, 4 membres représentants des établissements-composantes (2 pour SUPMICROTECH et 2 pour UTBM), 4 personnalités extérieures.

En ce qui concerne les représentants de SUPMICROTECH, 1 représentant doit faire partie du collège A et 1 représentant doit appartenir au collège B ou C. Pour chaque titulaire nommé, un suppléant doit être désigné.

Le Directeur adjoint partage le projet de délibération du CA de SUPMICROTECH (joint aux documents préparatoires), définissant les modalités de désignation des représentants de l'École aux conseils centraux de l'uMLP. L'article 2 est relatif à la CR. Il a été acté au CA de SUPMICROTECH que le Directeur adjoint à la recherche et à la valorisation est représentant de droit en tant que représentant titulaire à la CR de l'uMLP. Les 3 autres représentants (1 titulaire et 2 suppléants) sont désignés par les membres de la CR de SUPMICROTECH sur proposition du Directeur parmi l'ensemble des personnels de SUPMICROTECH qui relèvent du collège A et des collèges B ou C.

Le Directeur n'ayant pas encore finalisé sa proposition, les membres de la CR recevront dans les prochains jours la liste des personnels proposés. Un vote électronique sera organisé, avec une désignation à la majorité relative des suffrages exprimés.

Le Directeur adjoint précise que sur la totalité des instances de l'uMLP, 12 membres de l'École devront être nommés en tant que représentants aux conseils centraux de l'EPE.

➤ **PRESENTATION DES LETTRES DE CADRAGE ET CANEVAS : CAMPAGNE 2026 POUR LES BQR ET MOBILITES DE CHERCHEURS**

Le Directeur adjoint mentionne que les documents ont été envoyés aux membres de la CR en amont de la séance.

La principale évolution concerne la possibilité de financer désormais, en plus des mobilités entrantes, des mobilités sortantes pour les personnels de l'École. La durée des mobilités sortantes est variable et dépendra des budgets disponibles. Le Directeur adjoint indique que les budgets ne permettront pas de financer une mission complète de 6 mois en raison de montants trop élevés, mais la demande de mobilité pourra être déposée en parallèle d'autres demandes de financement. En particulier, les demandes de CRCT peuvent permettre de faciliter l'organisation de mobilités.

A ce jour, SUPMICROTECH est encore, pour le CNU, dans une configuration dite de "petit établissement" au sens où le seuil des 50 enseignants-chercheurs n'est pas dépassé (49 pour l'Établissement). Malgré cette configuration, l'École dispose d'une enveloppe d'un semestre par an de CRCT à attribuer à un enseignant-chercheur. Il existe également une possibilité, pour un enseignant-chercheur, de se voir attribuer un CRCT par le CNU. Il faudrait que la CR soit en mesure d'apporter une réponse à la demande de mobilité suffisamment tôt afin que cela soit joint au dossier de demande de CRCT. Le Directeur adjoint précise que l'appel à mobilité sortante sera effectué un peu avant l'été afin que les dossiers puissent être déposés pour la rentrée de septembre et que la CR puisse se tenir en octobre avec des budgets disponibles sur les années 2026 et 2027 pour le prochain appel.

Le Directeur de FEMTO-ST souhaite qu'il y ait une synchronicité entre les BQR SUPMICROTECH, UTBM et Chrysalides uMLP pour que les demandes arrivent au même moment même si les cadrages sont différents. Le Directeur adjoint prend acte.

Concernant les professeurs invités, il peut y avoir des différences entre les établissements au niveau de la temporalité des demandes, car certains établissements considèrent l'année civile, d'autres l'année universitaire voire des appels au fil de l'eau. Mais l'idéal serait de synchroniser au maximum les dates des appels.

Ces problématiques devraient pouvoir être abordées dans le cadre de l'Institut de Technologie.

La date de mi-septembre pour le rendu des dossiers est validée (au niveau du CODIR).

Il est demandé si l'appel à mobilité concerne uniquement les chercheurs titulaires ou si les doctorants et le personnel technique peuvent être concernés. Le Directeur adjoint indique, sans certitude, que l'appel sera à destination de tous les personnels des laboratoires de recherche. Un rendez-vous avec l'Agent comptable est prévu afin de clarifier les aspects administratifs. Le contenu final de l'appel à projets précisera ces éléments.

Il est mentionné que l'école doctorale (ED SPIM - 37) offre également la possibilité aux doctorants de faire une demande de mobilité. Des fonds PIA sont également disponibles à cet effet. Au regard de ces informations, l'appel à mobilité sortante pourrait se tourner davantage vers les titulaires (enseignant-chercheur ou personnel administratif et technique).

L'enveloppe budgétaire est la même que lors de la précédente campagne.

Le Directeur adjoint souhaite reporter le vote une fois que la version finale des documents sera rédigée, en précisant notamment quels sont les personnels éligibles aux mobilités sortantes.

Il est précisé que le cadre de l'appel concerne les activités de recherche et donc, que les intéressés par l'appel à mobilité doivent nécessairement être attachés à une unité de recherche.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été posée en amont de la séance.

Il est demandé au Directeur adjoint de dresser un portrait synthétique de l'Institut Technologique.

L'umLP sera organisée en 4 instituts, dont l'Institut de Technologie. L'ensemble des composantes de l'université sera réuni au sein des instituts, ainsi que des établissements-composantes et des établissements associés.

L'Institut de Technologie regroupera :

- L'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) – établissement-composante ;
- L'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, (SUPMICROTECH) – établissement-composante ;
- L'École Nationale Supérieure d'Arts et métiers (ENSAM) au titre de son campus de Cluny – établissement associé ;
- L'École Supérieure des Technologies et des Affaires (ESTA) – établissement associé ;
- L'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon (ISBA) – établissement associé ;
- Les six composantes de l'Université Marie et Louis Pasteur sans personnalité morale suivantes :
 - o Unité de Formation et de Recherche Sciences et Techniques (UFR ST) ;
 - o Unité de Formation et de Recherche Sciences, Techniques et Gestion de l'Industrie de Belfort-Montbéliard (UFR STGI) ;
 - o Institut Universitaire de Technologie Besançon-Vesoul (IUT BV) ;
 - o Institut Universitaire de Technologie Nord Franche-Comté (IUT NFC) ;
 - o Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) ;
 - o Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) ;
- Les unités de recherche à titre principal suivantes :
 - o UTINAM (UMR CNRS 6213 – Univers, Théorie, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et environnement, Molécules) ;
 - o LmB (UMR CNRS 6623 – Laboratoire de mathématiques de Besançon) ;
 - o FEMTO-ST (UMR CNRS 6174 – Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologies) ;
 - o ICB (UMR CNRS 6303 – Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne) ;
 - o CIAD (UMR CNRS 7533 – Connaissance & Intelligence Artificielle Distribuées) ;
 - o IRAMAT (UMR CNRS 7065 – Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux) ;
 - o ELLIAD (ERCOS) (UR 4661 – Édition, Littératures, Langues, Informatique, Arts, Didactique, Discours -pôle Ergonomie et Conception des Systèmes) ;
 - o SINERGIES (EA 4662 – Soins Intégrés, Nanomédecine, IA et Ingénierie pour la Santé) ;
 - o FC-LAB (UAR 2200 – Fuel Cell LAB) ;
 - o OSU THETA (UAR 3245 – Observatoire des Sciences de l'Univers, Terre Homme, Environnement, Temps, Astronomie de Franche-Comté-Bourgogne) ;
- Les unités de recherche à titre secondaire
 - o LaBoMaP (EA 3633 – Laboratoire Bourguignon des Matériaux et Procédés) ;
 - o LISPEN (EA 7515 – Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Physiques et Numériques) ;
- Les organismes nationaux de recherche concernés par les activités de l'Institut de Technologie de l'Université Marie et Louis Pasteur :
 - o Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;
 - o Le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) ;
- Les Écoles doctorales
 - o École doctorale Carnot-Pasteur (CP) ;
 - o École doctorale Sciences pour l'Ingénieur et Microtechniques (SPIM) ;
- L'École Universitaire de Recherche : Engineering and Innovation through Physical Sciences, High-technologies, and cross-disciplinary research (EIPHI).

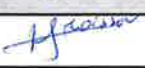
Les missions des instituts sont axées sur la coordination d'offres de formations, des activités de recherche et de la valorisation. La liste des missions de l'Institut de Technologie est en cours d'élaboration, de même que les statuts de chacun des instituts. La plus grande visibilité possible et la plus grande homogénéité des formations proposées sont visées. L'Institut de Technologie sera un outil moteur dans la réussite de l'EPE.

Le Directeur adjoint remercie les participants et clôt la séance.

La séance est levée à 15h00.

LISTE D'EMARGEMENT DE LA C.R. DE SUPMICROTECH

📅 le Jeudi 20 mars 2025 - 14h30

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
OUISSSE Morvan		
ALIBAUD Nathaël		
BARON Thomas		
GRAILHE Pierre		Présent
KERSALE Yann	NICOD JM	
MALLET Sylvaine	Procurator	Pierre GRAILHE
MARGUERON Samuel	 →	
MARTIN Gilles		Présent visio
NICOD Jean-Marc		
OUISSSE Morvan		
RATIER Nicolas		
ROSSETTI Emmanuel		
STHAL Fabrice		
MOISSON Hauriann		
RUELLE Joshua	Excusé Procurator à	Hauriann Moisson
ROSSET Pierre		
BOUVIER Salima		Présente visio
BREZILLON Patrick		Présent visio
NOUVEAU Corinne	Excusée Procurator à	Salima BOUVIER
POULIN-VITTRANT Guylaine		Présente visio
SANCHETTE Frédéric		
TESSIER Gilles		
GAUTHIER Michael		
CABODEVILA Gonzalo		
MAUPIN David		
ROBERT Eric		